ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE KHENIFRA
CERCLE AGUELMOUS
COMMUNE SIDI HCINE

Avis d'achat par bon commande n° 13/2026

Le président de la commune Sidi Hcine procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret N°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet : ACHAT DE MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU COMMUNE SIDI HCINE

N° de article	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité	Garanties exigées
1	– **COPIEUR NOIR ET BLANC : Konica Minolta bizhub ou marque similaire (4 bague) avec sa table**	**Marque** : Konica Minolta bizhub ou marque similaire. **Type** : MFP **Format de papier** : A5 jusqu'à A3 **Grammage papier** : entre 52g/m² et 300g/m² **Technologie** : Laser monochrome (noir et blanc) **Résolution de Copie d'impression** : 600*600 dpi pour la copie. **Zoom** : 25% à 400% **Vitesse d'impression** : ≥30 ppm (A4) **Délai d'impression** : autour de 15-20s **Impression,** copie, numérisation, scan (recto-verso) **Impression :** par réseau et USB	U	1	- Les concurrents sont tenus de transmettre, à l'adresse électronique de la commune (stsidihcine123@gmail.com), un document justifiant le dépôt d'une caution de 1 500,00 DH (mille cinq cents dirhams) au profit de la Commune de Sidi Hcine, dans un délai de 48 heures à compter de la date et de l'heure d'envoi de l'invitation à confirmer l'offre adressée au concurrent ayant présenté l'offre la moins-disante. À défaut de transmission du document demandé dans le délai susmentionné, l'offre du concurrent concerné sera écartée. Le copieur devra également bénéficier d'une garantie d'un (1) an à compter de sa réception provisoire.

Date limite de réception des devis des concurrents le : le 16 NOV. 2026 à 12 h

Lieu d'exécution : COMMUNE SIDI HCINE

Délai d'exécution : 15 Jours

Les concurrents doivent déposer leurs devis par voie électronique dans le portail des marches publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les prestations objet du présent devis seront soumises conformément aux conditions fixées par le maître d'ouvrage

La livraison de prestation doit être faite à la commune sidi hcine dans le délais et au jours ouvrable désigné par le président.

- Les concurrents sont tenus de transmettre, à l'adresse électronique de la commune (stsidihcine123@gmail.com), un document justifiant le dépôt d'une caution de 1 500,00 DH (mille cinq cents dirhams) au profit de la Commune de Sidi Hcine, dans un délai de 48 heures à compter de la date et de l'heure d'envoi de l'invitation à confirmer l'offre adressée au concurrent ayant présenté l'offre la moins-disante.

À défaut de transmission du document demandé dans le délai susmentionné, l'offre du concurrent concerné sera écartée.

Le copieur devra également bénéficier d'une garantie d'un (1) an à compter de sa réception provisoire.

Le Président

PROVINCE DE KHENIFRA
Le Président
C. SIDI HCINE

عمر كنجل
OMAR KANJAL